

>> BAISSÉ du TAUX de la cotisation « Congés Payés »

Chère et Cher Collègue,

Les Administrateurs de la CIBTP caisse de l'Île-de-France, artisans et entrepreneurs soucieux de la bonne gestion de la caisse, ont décidé le mercredi 22 novembre, après examen des comptes du dernier exercice clos, de baisser le taux de la cotisation Congés Payés.

Ils rappellent que la hausse opérée en janvier 2016 et une conjoncture redevenue favorable ont permis de reconstituer le fonds de réserve minimum obligatoire statutairement.



*Ce taux passera ainsi de **20,80%** à **20,50 %**.*

*Cette décision qui « va dans le bon sens pour toutes nos entreprises », prendra effet à partir du **1^{er} janvier 2018** (salaires du mois de janvier et suivants).*

Vos collègues Administrateurs